

Date Printed: 04/09/2009

JTS Box Number: IFES_62
Tab Number: 66
Document Title: Droits at Promotion de la Femme
Document Date: 1996
Document Country: Congo
Document Language: French
IFES ID: CE00505



* 7 2 8 5 E 5 F 8 - D 7 6 2 - 4 6 1 3 - 9 8 A 7 - E 5 D 8 7 B E D 9 7 D 7 *

Droits et Promotion de la Femme

Anne-Marie Mpundu



Anne-Marie MPUNDU

Droits et Promotion de la Femme



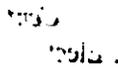
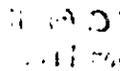
F Clifton White Resource Center
International Foundation for Election *8/11*

Engagement social

10

TABLE DES MATIERES

Préface	3
Introduction	5
Chapitre 1 : Pourquoi les lois qui concernent les femmes restent-elles inconnues et sans effet ?	7
1. Obstacles d'ordre traditionnel et culturel	9
2. Obstacles d'ordre spirituel et religieux	11
3. Obstacles liés à l'éducation	17
4. Obstacles liés à la situation économique	18
5. Obstacles d'ordre politique	20
Chapitre 2 : Stratégies pour combattre cette ignorance	22
1. Stratégies inspirées de nos traditions	22
2. Stratégies spirituelles	23
3. Stratégies au plan de l'éducation	24
4. Stratégies socio-économiques	25
5. Stratégies politiques	25
Conclusion	28
Annexes	30

Dépôt légal : 0762.9643

Imprimerie C.I.C.M. Limete - Kinshasa

Editions L'Epiphanie, B.P. 724 Limete - Kinshasa 1996

PREFACE

Il est facile de récolter une foule de faits qui sont autant d'injustices commises partout dans le monde à l'égard des femmes. Il n'est que trop manifeste, en effet, que celles-ci sont l'objet de discriminations à peu près dans toutes les cultures et à toutes les époques de l'histoire.

Mais en même temps, dans le monde entier, de nombreux efforts font germer l'espoir qu'un jour la dignité de la femme sera pleinement reconnue et qu'aucune discrimination sexiste ne sera plus pratiquée. On apprend quotidiennement que des femmes se lèvent pour affirmer leur valeur et leurs droits. Des initiatives éclosent, avec ingéniosité et ténacité. Progressivement, on voit évoluer des mentalités, des législations et des pratiques parfois séculaires. On constate de mieux en mieux que le temps des slogans et des grandes déclarations est en train de passer. Les femmes commencent à faire ce qu'il faut pour que leur situation change et que les hommes finissent par accepter qu'ils doivent évoluer dans leurs mentalités et leurs comportements.

À la racine de la culture qui justifie l'infériorité féminine, il y a souvent la religion. Dans ce domaine aussi, les femmes s'ingénient à prendre leur place. Elles trouvent le moyen de participer de plus en plus réellement au présent et au devenir des Églises. Celles-ci commencent à savoir qu'elles devront modifier leur organisation, les accents qu'elles mettent dans leur action, leur langage et leurs symboles. Les femmes insistent sur la participation, elles la vivent déjà chaque fois qu'elles-mêmes interpellent les hommes avec compétence et de manière efficace.

Car finalement, nous savons que les femmes et les hommes ont à édifier ensemble un monde renouvelé en profondeur, plus humain, plus juste. Nous savons maintenant que les hommes seuls sont incapables de faire ce monde de paix et de bonheur. Les femmes africaines ont pour cela de remarquables potentialités. Dans la tourmente que vit notre continent, elles sont une grande espérance. Nous devons nous réjouir de l'engagement de Madame Anne-Marie MPUNDU et de son apport précieux à la marche des femmes vers une société plus juste. Elle contribue à enrichir et approfondir la participation féminine à la construction de nations africaines dignes et démocratiques.

Pierre LEFEBVRE

Avant-propos

L'Afrique vit aujourd'hui à l'ère de la démocratie. Le vent qui a soufflé sur l'Est de l'Europe a atteint le continent africain et est en train de le secouer dans tous les sens, comme un ouragan.

Si nous assistons à l'émergence de nouveaux acteurs politiques, il faut reconnaître néanmoins que les femmes demeurent les grandes absentes sur la scène politique actuelle. N'ayant rien à dire, elles restent aussi les grandes victimes du jeu-malsain des politiciens.

Cherchant à connaître le pourquoi de ce manque de participation des femmes à la vie politique du pays, nous avons entrepris une tournée de sensibilisation sur le thème : " Femmes et démocratie " .

Quatre années durant, nous avons sillonné les communes de la capitale où se trouve le siège social de notre Association et nous avons organisé des séminaires de formation auxquels ont pris part aussi des femmes des provinces voisines.

Le constat qui s'est dégagé est que la femme ignore ses droits fondamentaux et que par conséquent, elle s'ignore elle-même et reste inconsciente des immenses possibilités d'action qui s'ouvrent devant elle. Nous avons donc réfléchi sur cette problématique de l'ignorance des femmes et nous avons élaboré les analyses qui suivent et que nous mettons maintenant à la disposition d'un public plus large.

Ce travail est notre apport à l'éveil de la femme africaine dans nos pays. Car ses problèmes sont partout les mêmes. C'est l'environnement seulement qui fait que tel problème est plus crucial ici et que tel autre se pose avec plus d'acuité ailleurs. Il appartient à toutes celles qui liront ce livre de le compléter par leurs propres expériences en vue d'un enrichissement mutuel.

Femmes Chrétiennes pour la Démocratie et le Développement

(FCDD)

Anne-Marie Mpundu

Introduction

*“ Mon peuple sera réduit au silence
faute de connaissance.” (Osée 4, 6)*

*“ Si une nation souhaite être libre mais reste ignorante dans un État civilisé,
elle demande l'impossible.”*

(Th. Jefferson, ancien président des États-Unis d'Amérique)

Nous voulons, par ces citations, montrer simplement que l'éducation est un élément vital dans toute société, mais en particulier dans une société qui se veut démocratique.

“ D'aucuns peuvent manifester un besoin inné de liberté individuelle, mais nul ne naît armé de la connaissance de ce que les institutions sociales et politiques peuvent faire pour rendre la liberté possible, de façon durable, pour lui et pour ses enfants. Ces choses doivent s'acquérir. Elles doivent s'apprendre ”, dit le professeur CHESTER E. FLINN.

Cette connaissance doit s'acquérir dans tous les domaines qui touchent la vie humaine. En fait, dans les domaines de la politique, de l'économie et du social, une instruction de la population est faite, entre autres par les médias. Par contre, un domaine reste toujours “ réservé ” car les dirigeants n'en parlent pas, c'est le domaine juridique des droits de la population. En particulier, les droits de la femme restent occultés.

On sait que la jouissance de ces droits est l'aspiration de tout être épris de liberté. Mais comment peut-on jouir d'un droit, ou le revendiquer, quand on ne le connaît pas ?

En regardant la guerre que se livrent les hommes pour l'interprétation des articles de lois qu'eux-mêmes ont rédigés, on constate que le terrain juridique est glissant. Les intellectuels ne s'y accordent pas. Que dire alors du reste de la population et surtout des femmes qui ont toujours été tenues à l'écart des lieux de conception de ces lois ?

Pourquoi la femme, première victime des injustices dans le monde, est-elle tenue à l'écart de ce domaine ? Quelles sont les conséquences de son ignorance ? Peut-elle changer cet état de choses ? Voilà les questions que nous nous posons à propos de l'ignorance de ses droits par la femme. Nous allons circonscrire notre propos en deux chapitres. Le premier analysera les obstacles à l'accès des femmes aux droits que les lois leur garantissent. Nous partons de notre vécu quotidien pour montrer que la femme peut bien aspirer à la libération, en fait, elle est liée par de nombreux liens qui sont des obstacles à la jouissance de ses droits fondamentaux. Le deuxième chapitre nous permettra de broser quelques stratégies pouvant amener la femme à sortir de son état de " femme passive " pour passer à l'état de " femme active ", c'est-à-dire consciente de ses responsabilités dans la société.

Chapitre 1

Pourquoi les lois qui concernent les femmes restent-elles inconnues et sans effet ?

Si on examine les textes internationaux qui garantissent les droits de la personne humaine dans tous les domaines de la vie, on constate que la femme et l'enfant sont un cas particulier. Il y a, en effet, plusieurs conventions depuis 1948 qui traitent spécialement de l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme et de l'enfant. C'est bien un signe que le problème de la place de la femme et de ses droits dans la société est particulièrement délicat.

À titre d'exemples, citons quelques uns de ces grands textes :

- Déclaration universelle des droits de l'homme (ONU 1948)
- Convention sur les droits politiques de la femme (1948)
- Convention sur l'égalité des rémunérations (1951)
- Convention sur la nationalité de la femme (1957)
- Convention concernant la discrimination dans l'emploi et la profession (1958)
- Convention concernant la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960)
- Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard de la femme (1967)
- Proclamation de la décennie de la femme par l'ONU (1975-1985)
- Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme (1979)
- Convention relative aux droits de l'enfant (1989)

Il y a donc de nombreux et de très beaux textes exprimant l'accord des dirigeants politiques de nos pays sur les droits de la femme.

Le divorce entre les discours et la réalité

En dépit de tous ces textes ratifiés par nos gouvernements, nous constatons, hélas, que les femmes sont plutôt régies par une " loi naturelle " qui est celle du plus fort, c'est-à-dire de l'homme. Elles

sont dans la position du subalterne vis-à-vis de son chef. D'où découle qu'elles gardent un silence complice devant certaines injustices flagrantes qui avilissent la personne, alors qu'elles devraient réagir spontanément et de la manière la plus énergique.

Ainsi donc, le problème de la femme n'est plus un problème de textes et de lois. Les Conventions et Déclarations disent tout depuis longtemps. C'est plutôt un problème d'intégration effective de la femme dans la société en tant qu'être humain créé à l'image de Dieu pour vivre avec l'homme comme compagne égale, responsable avec lui du développement de l'humanité.

Car en réalité, qu'en est-il de nous, les femmes, dans une société où l'égalité des droits de tous et toutes est affirmée ?

Nous assistons, impuissantes, aux cérémonies malsaines autour du veuvage (tortures, traitements dégradants, bains dans les marécages, dépouillement de tous nos biens, séparation des enfants ...). Nous connaissons les rites d'initiation à la vie (excision, tatouages ...), des viols incestueux ...

Nous sommes privées du droit de propriété et ne pouvons exercer certaines activités qu'avec la " permission " de notre mari. Même après beaucoup d'années de mariage, s'il nous arrive de divorcer, nous rentrons dans notre propre famille les mains vides, comme un enfant qui vient de naître. Dans certains cas même, nous sommes spoliées de tous nos effets personnels (bijoux, habits ...). Pis encore, le fruit de notre maternité nous échappe parfois. Nos enfants vagabondent faute de moyens pour leur scolarisation et nos filles sont marchandées lors de leur mariage, en de longues et humiliantes palabres pour des dots exorbitantes. Des lois sont votées qui cautionnent le mariage d'enfants mineures ...

Nous pourrions continuer longtemps l'énumération des abus dont nous sommes les victimes, mais le constat est clair : la femme subit toutes ces discriminations comme quelque chose de tout-à-fait naturel. Pourquoi cela ?

La société dans laquelle nous vivons a mis en place des mécanismes de soumission de la femme tels qu'elle se trouve prisonnière d'un

environnement très " masculin " qui la domine et cherche à se justifier par mille bonnes raisons. Et cela dans tous les domaines de l'existence. Examinons les obstacles qui encerclent les femmes et les empêchent d'exercer leurs droits.

1. Obstacles d'ordre traditionnel et culturel

Nous les situons à trois niveaux : - la coutume liée à la sorcellerie,
- les habitudes culturelles,
- la dot.

a) La coutume en lien avec la sorcellerie

Le premier et plus grand obstacle à la promotion de la femme est la coutume avec ses pratiques néfastes. En effet, bien qu'elle soit seulement orale, la coutume a une force très grande qui pèse sur les femmes de toutes catégories, aussi bien les intellectuelles que les autres. On a plus peur des pratiques fétichistes et de la sorcellerie qui sont liées à la coutume que de la bombe atomique ! Des menaces terribles pèsent sur celles qui oseraient violer certaines règles coutumières. Par exemple :

- + le pouvoir que détient l'oncle maternel et la tante paternelle dans certaines tribus sur leurs nièces tire ses racines dans les croyances fétichistes. Celles-ci leur accordent une autorité telle que la désobéissance à leurs ordres entraîne une malédiction. Le manque de considération pour les anciens entraînera, par exemple, la stérilité du foyer.
- + la résignation de la veuve devant les pratiques indignes qui accompagnent le décès du mari se fonde sur la crainte d'être ensorcelée.
- + le mariage forcé : il s'agit des mariages arrangés par les deux familles sans tenir compte du consentement des jeunes concernés. Dès sa naissance, la fillette est réservée à un homme qui peut être du même village, en guise de reconnaissance pour un bienfait, ou d'un autre village, pour renforcer une alliance. Dans ces arrangements, le plus grand risque est couru par la fille. Celle-ci est cependant consentante car elle a peur d'enfreindre la coutume. Même si son obéissance doit la faire souffrir toute sa vie.

Face à ces coutumes, aucune loi écrite n'est efficace pour sortir la femme de la soumission. Au contraire, la législation entérine souvent les coutumes.

b) Les habitudes culturelles

Nous pensons ici à l'éducation que nous donnons aux enfants dans nos familles. Elle est fondée sur la nette distinction entre garçons et filles, les premiers étant considérés comme supérieurs à leurs sœurs. Dans la famille c'est le garçon qui représente l'autorité. Qu'il soit jeune ou non, c'est lui qui a le dernier mot lors des discussions. Si la femme veut s'exprimer, elle doit faire passer ses idées par la bouche de l'homme qui, seul, a le droit de parler en public.

Cette situation a créé un complexe d'infériorité chez la jeune fille, complexe qui l'accompagnera toute sa vie et qui paraît bien incurable. Dans la distribution des tâches du ménage, la jeune fille se voit toujours attribuer les plus lourdes, pendant que le jeune garçon peut se permettre de jouer.

L'incapacité de la femme de se prendre en charge est traduite par l'adage : "*Mwasi atongaka mboka te*", c'est-à-dire : "une femme ne peut pas construire le pays". Physiquement et intellectuellement, la femme est incapable de faire une œuvre remarquable; elle doit toujours sa place à l'homme qui la fait émerger : "*Lokumu ya mwasi se na mobali*" ou "la femme n'a de valeur que quand elle est mariée".

c) La dot

Bien que la dot soit un élément culturel, nous la faisons ressortir de manière spécifique parce qu'elle est un "géant" dans l'assujettissement de la femme et aussi parce qu'elle ne concerne en fait qu'une catégorie de femmes : celles qui se marient.

La dot est une valeur culturelle que nous ne pouvons accepter de perdre dans le processus de mariage. En effet, elle est, à l'origine, l'ensemble des cadeaux que la famille du garçon donne à celle de la fille pour symboliser le retrait de la jeune fille de sa propre famille et marquer qu'elle fait désormais partie intégrante de la famille de l'homme qu'elle épouse.

En dehors des cadeaux en nature qui se limitaient à un costume et une paire de souliers pour le père, un pagne, un foulard, une paire de boucles d'oreilles et des babouches pour la mère, ainsi que quelques objets symbolisant les ustensiles que la mère a utilisés pour laver et nourrir sa fille, il y avait également la boisson et un peu d'argent qui devaient être partagés dans la grande famille.

Aujourd'hui cette dot est devenue un commerce. Les femmes se marient au taux du jour. Comment cette femme " achetée " peut-elle avoir un mot à dire soit à son mari, soit à la belle-famille grâce à qui le mari a pu réunir le montant de la dot exigée ? Les femmes mariées sont laissées à la merci de leur " acheteur ". Liée par ce contrat de vente, la femme n'a de droit que celui que son mari veut bien lui accorder.

2. *Obstacles d'ordre spirituel et religieux*

La religion qui, normalement, devrait apporter un message de libération à toute personne humaine, apparaît souvent comme un grand obstacle à l'épanouissement de la femme. Le refus des systèmes religieux d'évoluer avec leur temps fait que la femme musulmane, bouddhiste ou chrétienne continue trop souvent à croupir dans son infériorité.

Notre analyse de l'obstacle religieux à l'épanouissement de la femme se limitera à la femme chrétienne que nous connaissons mieux, étant concernée par sa situation. Nous nous référerons à la Bible qui est le fondement de notre foi. Nous pensons pouvoir considérer deux obstacles majeurs qui sont issus d'une mauvaise interprétation de la Bible causée par les préjugés masculins contre les femmes. Il s'agit de l'infériorité de la femme et de sa réputation d'être la source du péché.

a) L'infériorité de la femme

L'Ancien Testament

Dans l'Ancien Testament, l'égalité de l'homme et de la femme est présentée clairement comme la volonté de Dieu. Le projet divin sur l'humanité est de la créer en deux sexes égaux en dignité et complémentaires. Lisons la Genèse :

*“ Dieu créa l’homme à son image,
à l’image de Dieu il le créa;
mâle et femelle il les créa...” (Gn 1, 27)*

“ Dieu dit : Il n’est pas bon pour l’homme d’être seul. Je veux lui faire une aide qui lui soit accordée.” (Gn 2, 18) Après quoi le texte montre que l’homme exerce sa supériorité sur les animaux en donnant à chacun son nom. Mais ce faisant, il ne trouve personne qui lui soit accordé, aucun partenaire égal. Dieu alors lui donne la femme :

“ Le Seigneur Dieu fit tomber dans une torpeur l’homme qui s’endormit; il prit l’une de ses côtes et referma les chairs à sa place. Le Seigneur Dieu transforma la côte qu’il avait prise à l’homme en une femme qu’il lui amena. L’homme s’écria : Voici cette fois l’os de mes os et la chair de ma chair ...” (Gn 2, 21-24). Et l’homme lui donna un nom qui est le féminin du mot “ homme ” : L’homme et la femme sont égaux. Simplement, ce que l’homme est au masculin, la femme l’est au féminin.

Il y a donc égalité de deux sexes “ accordés ” et complémentaires. Et c’est aux deux ensemble que Dieu confie l’œuvre commune qu’ils doivent accomplir et pour laquelle ils deviennent “ un ” : *“ Dieu les bénit et Dieu leur dit : Soyez féconds et multipliez-vous, remplissez la terre et dominez-la ” (Gn 1, 28).*

Jésus dit de cette égalité qu’elle est “ à l’origine ”, “ au commencement ” (Mt 19, 4-6). Cela veut dire que tel est le projet de Dieu. Sa volonté est claire, il veut réaliser l’humanité dans l’égalité des deux sexes et leur harmonieuse complémentarité.

Un projet trop beau ?

En réalité, au cours de l’histoire, les hommes (les êtres humains de sexe masculin) ont “ durci ” leur cœur, selon l’expression de Jésus en Matthieu 19, 8. À cause de la dureté de leur cœur, ils ont tordu le projet de Dieu. Ils ont inventé des lois et des coutumes pour consacrer leur domination sur les femmes qu’ils considéraient comme à leur service. La plupart des peuples se sont ainsi organisés selon des règles de supériorité masculine.

Comme la culture et la religion sont très mêlées, on a vite fait de trouver des arguments religieux pour justifier cette prépondérance

des hommes sur les femmes. En particulier on a précisé des règles religieuses permettant aux hommes de renvoyer leur femme tout en se donnant bonne conscience et en sauvant la face.

Cette difficulté de respecter l'égalité des droits entre hommes et femmes apparaît très bien dans la Bible. Celle-ci nous fait connaître la législation qui règlementa la vie du peuple. Ces lois tiennent compte de la mentalité courante et s'efforcent de maintenir un équilibre pour éviter de plus grands maux. Par exemple, la loi de Moïse exigeait qu'on établisse un certificat de répudiation au moment où un homme renvoyait sa femme. Cela ne veut pas dire que Dieu approuve la répudiation de la femme par son mari. Cela veut, au contraire, empêcher les abus les plus criants, à défaut de pouvoir empêcher toutes les séparations. La loi veut interdire aux hommes dont le cœur est dur de chasser simplement leur femme. Pour cela elle les oblige à leur délivrer un acte officiel. C'est un " pis aller " pour éviter de plus grands maux et pour sauver autant que faire se peut la dignité de la femme.

Cette " permission " accordée par la loi ancienne, Jésus va d'ailleurs la supprimer. Toute son activité en Palestine et ses comportements vis-à-vis des femmes montrent bien qu'à ses yeux, elles sont parfaitement les égales des hommes et ont les mêmes droits. C'est ainsi que Jésus veut " parfaire ", " accomplir " les lois et coutumes. On le voit souvent critiquer les coutumes de son peuple. Il est loin d'être d'accord avec tout ce qui se fait, même si on dit autour de lui que c'est " la tradition " et qu'elle est sacrée. Il introduit dans la vie humaine des éléments nouveaux, plus beaux. Il ne veut pas que nous restions enfermés dans les mentalités du passé. Il vient offrir un programme de vie meilleure : " Je suis venu accomplir la loi ", c'est-à-dire la pousser à la perfection. Car pour entrer dans le Royaume, il faut dépasser la " justice " des scribes et des pharisiens qui représentent les mentalités anciennes (Mt 5, 17-20).

Saint Paul

Les principes de l'Évangile sont mis en œuvre par S. Paul. Celui-ci proclame très haut que les croyants en Jésus Christ ne sont plus soumis à la loi, pas plus qu'aux traditions et coutumes juives. En suivant le Christ, nous revenons à la réalisation du projet de Dieu tel qu'il était " au commencement ". Pour S. Paul ce projet comporte l'affirmation très nette de l'égalité de l'homme et de la femme. En Jésus, dit-il, l'homme et la femme c'est tout un. " Il n'y a plus l'homme et la femme, car tous, vous n'êtes qu'un en Jésus Christ " (Ga 3, 28).

Paul a très bien compris l'enseignement de Jésus. Il a lutté pour se libérer des traditions juives. Quand il a commencé à vivre dans des milieux grecs, il s'est senti beaucoup plus libre de faire une très grande confiance aux femmes. À Philippiques, ville romaine, la fondatrice de la communauté est une femme, Lydie. C'est elle qui dirige l'Église locale et c'est elle que Paul va saluer avant de quitter la ville (Ac 16, 40). Paul a beaucoup travaillé avec des collaboratrices sur pied d'égalité avec les hommes. Sans doute a-t-il parfois un langage et des raisonnements qui lui viennent de sa culture et de sa formation juive très rigoriste. Mais c'est une erreur de le tirer à soi pour soutenir les préjugés masculins. Paul admet que la femme puisse prier et prophétiser dans les réunions chrétiennes (I Co 11, 5). Mais elle doit le faire la tête couverte, pour se présenter devant l'assemblée comme une femme respectable, comme une maman, et non comme ces prostituées qui dans les temples païens se montraient aux hommes la tête découverte et les cheveux au vent, ce qui était un signe de leur profession. Paul ne veut pas que les chrétiens importent dans l'Église ces mœurs païennes en vogue dans leur entourage. On comprend qu'il soit sévère. Ne nous arrêtons pas à quelques phrases qui lui viennent de sa culture juive, mais voyons plutôt l'excellence des relations qu'il entretient avec de nombreuses collaboratrices.

Sans doute, faut-il regretter que dans l'Église beaucoup continuent encore à ne pas comprendre le message de libération de l'Évangile et à accorder plus d'intérêt pour les traditions et coutumes venues du passé. Ce passé est révolu depuis que le Christ nous a initiés à des valeurs nouvelles pour faire un monde plus beau.

b) La femme source de péché

Souvent dans la société, la femme est considérée comme porte-malheur. Son péché est toujours plus grave que celui de l'homme et doit être puni plus sévèrement. Les vieux récits bibliques reflètent très bien cette mentalité. Genèse 3, 12 montre l'homme accusant la femme : c'est elle qui m'a donné le fruit et m'a dit d'en manger. L'homme coupable essaie de rejeter la faute sur sa femme, comme s'il n'était pas au courant de l'ordre de Dieu, comme s'il n'avait pas pu refuser de se laisser entraîner. Ce récit montre simplement que les deux sont coupables mais que chacun essaie de rejeter la faute sur l'autre. Dieu ne se laisse pas prendre à ce piège et il punit les deux !

Jésus, quant à lui, est très net : les hommes sont des hypocrites quand ils interdisent à leur femme ce que eux-mêmes se permettent si facilement. À ses yeux, la faute d'un homme est aussi grave que celle de la femme : il ne peut être question de punir l'adultère de la femme sans en même temps punir celui de l'homme qui est son complice. Ceci est très bien illustré par l'épisode qu'on appelle de " la femme adultère " en Jean 8, 1-11. Les hommes veulent appliquer la coutume qui veut qu'on tue la femme surprise en adultère. La scène montre bien qu'ils ont laissé l'homme surpris en adultère s'enfuir sans problème. Jésus les interpelle donc au plus profond de leur conscience pour bien montrer leur hypocrisie. Comment un homme pourrait-il faire mourir une femme pour un péché que lui-même commet aussi ? Tous s'éloignent, la loi ne sera pas appliquée parce qu'elle est injuste et la femme sera rendue par Jésus à sa dignité et à sa liberté.

Ce qui frappe, c'est que nulle part dans ce récit on nous montre la femme menacée de mort en train de se débattre pour dénoncer l'injustice de la condamnation. On dirait qu'elle est résignée, elle attend simplement que les hommes décident de son sort. Personne ne la défend parce que tout le monde sait bien que c'est comme cela qu'on fait. La femme accepte cette fatalité, il est inutile de se révolter ! Aujourd'hui encore, combien de femmes ne subissent-elles pas le sort de celle dont parle saint Jean ? Elles sont condamnées par la loi, ou par la coutume, sans savoir pourquoi la coutume veut une telle injustice.

Souvent elles-mêmes sont d'accord avec cette manière de faire. C'est Jésus qui leur montre qu'elles doivent refuser l'injuste discrimination et se libérer.

Nous voyons donc que ce sont nos sociétés qui donnent la première place aux hommes et une position inférieure aux femmes. Mais ce qui est certain, c'est que nul ne peut dire que telle est la volonté de Dieu. Au contraire, Dieu veut que soit respectée l'égalité des droits de la femme et de l'homme. Si les religions canonisent la supériorité masculine c'est qu'elles sont infidèles au dessein de Dieu. Pour les chrétiens cette infidélité est plus grave car le message de Jésus est très clair quand il valorise pleinement les femmes à côté des hommes.

Intervention de Monseigneur J. NJUE
(évêque d'Embu, Kenya)
au synode sur l'Afrique en avril 1994

La femme joue un rôle essentiel au sein de la famille et contribue de plus en plus à la vie sociale et à la vie de l'Église. On déplore toutefois qu'il y ait encore une tendance à considérer les femmes comme inférieures aux hommes, et cela même dans l'Église. En Afrique, comme partout ailleurs dans le monde, un vent de revendication souffle fort en faveur de la dignité de la femme et de ses droits. L'Église doit en tenir compte en toute sincérité, car c'est une question de justice, intrinsèquement liée à la proclamation de la Bonne Nouvelle. Un bon examen de conscience laisserait voir que l'Église est elle-même fautive. Le texte préparatoire au Synode (*Instrumentum laboris*) attribue la condition d'infériorité de la femme en Afrique à la tradition africaine non encore complètement transformée par l'Évangile. Il est possible qu'il y ait un fond de vérité dans cela, mais on ne peut pourtant pas dire qu'après un siècle d'évangélisation, la situation de la femme dans la société africaine moderne ait vraiment changé. On trouve chez les chrétiens d'Afrique aujourd'hui d'autres abus et d'autres manières d'oppression qui ne sont certainement pas typiques de nos sociétés traditionnelles : prostitution, concubinage, mères abandonnées, avortements volontaires, viol de jeunes filles à l'école, ...

3. *Obstacles liés à l'éducation*

Par éducation ici, nous voulons entendre plutôt l'instruction, le contact avec le tableau noir. Le degré d'instruction de la femme ne lui permet pas de jouir pleinement de sa personne, c'est-à-dire de s'épanouir. Par exemple, dans la population jugée analphabète au Zaïre, les statistiques révèlent que 75 % sont des femmes. Or, l'ouverture d'esprit qui permet à l'être humain de se découvrir et de vouloir réaliser sa propre croissance provient en grande partie de son instruction. Deux obstacles majeurs sont à épinglez à ce sujet.

a) **Instruction limitée au minimum**

Dans nos sociétés où les tâches de la femme sont bien définies, à savoir l'entretien du mari et la maternité, son instruction n'est pas une nécessité vitale. D'où les femmes ne sont pas encouragées à faire de hautes études et quand bien même elles perceraient, il n'est pas évident qu'elles soient admises dans le monde de la direction où seuls les hommes semblent être compétents.

L'instruction féminine se limite trop souvent à la préparation à des tâches subalternes telles que infirmière, accoucheuse, éducatrice maternelle, caissière, secrétaire. Cette conception a fini par persuader les femmes que les longues études sont faites pour les hommes, pas pour elles.

Pour preuve, celles qui franchissent le cap de hautes études sont appelées souvent "*mwasi - mobali*", c'est-à-dire "femme - homme". Cette limitation devient un obstacle dans la mesure où elle réduit leur participation à la gestion de la chose publique.

b) **Alphabétisation fonctionnelle incomplète**

La femme est réputée pour sa curiosité. C'est celle-ci d'ailleurs qui a amené Ève jusqu'à l'arbre de la connaissance dont les fruits étaient interdits à la consommation. Ce désir de s'instruire fait que dans les centres d'alphabétisation on trouve plus de femmes que d'hommes.

Mais il est dommage de constater que les programmes d'alphabétisation se limitent souvent aux cours élémentaires de français et de calcul. L'éducation civique qui peut permettre à un individu d'assu-

mer ses responsabilités dans la société ne figure pas au programme. L'école n'est pas non plus un milieu où la femme peut espérer être initiée à ses droits. D'où savoir lire et écrire ne change pas grand chose à son état de femme ignorante de ses droits.

4. *Obstacles liés à la situation économique*

De tout temps, la femme a partagé son temps entre son foyer et ses activités pour la survie de sa famille. La conjoncture actuelle où le tissu économique est délabré et où 90 % des salariés sont impayés ou sous-payés vient encore renforcer la femme dans son rôle de garante du bien-être familial. Trois grands obstacles sont créés par cette situation.

a) La femme pourvoyeuse du bien-être familial

Les activités pour la survie exercées par la femme venaient jadis en appui à l'apport de l'homme considéré comme le premier et unique responsable de la famille. Actuellement, l'équation est renversée : la femme est devenue la première opératrice économique car elle est seule capable de produire un peu de ressources pour pallier au déséquilibre causé par la crise.

Cet état de choses fait que la femme n'a plus d'autres préoccupations que de survivre au quotidien. Cela est évidemment au détriment de son propre équilibre. La misère qui écrase nos familles détruit quelque chose d'important dans la vie des femmes.

b) La femme aux six bras

La femme qui est déjà hors de son foyer presque toute la journée doit encore, à son retour, s'occuper de sa maison. Mari et enfants l'attendent, ainsi que de nombreux travaux ménagers. Elle doit s'atteler à toutes ces tâches de la manière la plus performante possible. Son amour pour son foyer passe avant elle-même.

À la fin de sa journée peut-elle encore s'accorder un moment pour sa formation ? Lecture, radio, télévision, tout cela est pour les autres. Mais alors comment une femme qui vit dans de pareilles conditions peut-elle s'épanouir ?



c) Le coût de la formation.

Dans le système capitaliste qui sévit chez nous, tout se vend. Le faible revenu de la femme ne lui permet pas d'acheter l'information dont elle a besoin, mais qui coûte trop cher pour elle. Les journaux, les livres et brochures, les journées de formation, rien de cela n'est à la

portée de sa bourse. Elle n'a d'ailleurs pas le temps de se donner à ces occupations "de luxe".

5. *Obstacles d'ordre politique*

L'obstacle politique, qui est le dernier dans notre analyse, nous l'aborderons sous trois aspects.

a) La mauvaise image de la femme politicienne

Si beaucoup de femmes n'éprouvent aucun intérêt pour jouer un rôle dans la politique active, cela est dû, entre autres, à la mauvaise image que leurs consœurs politiciennes ont affichée à l'époque des partis uniques.

La femme qui était présente dans les institutions où on votait des lois et prenait des décisions, n'était pas du genre de celles qui sont capables de dire "non" là où il fallait. Elle n'était souvent que simple figurante, mise là pour servir les intérêts de ceux qui l'y avaient placée. Et cela, même si elle réunissait les qualités et la compétence requises. En outre, la faible représentation féminine dans ces structures ne lui permettait pas d'avoir gain de cause dans les débats.

b) Le manque de culture politique

Les obstacles culturels et religieux évoqués plus haut font que la femme ne suit pas attentivement la vie politique de son pays. Toutes les lois discriminatoires qu'on vote contre elle ne trouvent aucune réaction de sa part. Elle reste ignorante de ce qui se trame autour d'elle, par exemple, les législations concernant l'adultère, le mariage des filles mineures, l'autorisation maritale exigée, l'incapacité juridique.

c) Le jeu des politiciens

L'ignorance de la femme semble être en faveur du pouvoir masculin qui peut la manipuler à sa guise. Ainsi, aucune loi promulguée n'est vulgarisée à suffisance. Les textes de la loi sont la chasse gardée du législateur qui les utilise à son gré sans se préoccuper que la population comprenne de quoi il s'agit. Bien au contraire, on veille à maintenir le peuple dans l'ignorance. Cela est particulièrement

rement grave pour les femmes. Les textes internationaux, en particulier, ne font l'objet d'aucun écho ni d'aucune application locale.

Nous pouvons donc conclure. Tous ces obstacles de divers ordres que nous avons analysés font que la femme ne peut jouir pleinement de ses droits. Nous devons donc nous poser la question : Que faire pour remédier à cette situation ?

Chapitre 2

Stratégies pour combattre cette ignorance

Pour répondre à la question posée à la fin du chapitre premier, nous allons d'abord examiner les méthodes utilisées dans la société pour asseoir et entretenir l'ignorance par les femmes de leurs droits. Notre recherche des stratégies pour changer la situation se fera en utilisant les mêmes procédés et en marchant à contre-courant. Nous chercherons comment, suivant les cas, la femme pourra prendre possession petit à petit de son milieu et y vivre pleinement.

1. *Stratégies inspirées de nos traditions*

Du point de vue culturel, nous avons d'abord abordé le problème de nos traditions et coutumes. Nous avons constaté que la coutume tellement ancrée dans nos veines a été transmise par la tradition orale. Or personne n'ignore que c'est la femme qui est la gardienne des traditions en Afrique. Ce qui explique d'ailleurs le fait que dans certaines tribus, les filles peuvent être prises en mariage dans une autre tribu, cela ne pose aucun problème car la perennité de sa tradition est garantie. Par contre, un garçon qui oserait épouser en dehors de sa tribu est considéré comme célibataire par les siens car les enfants qu'il aura ailleurs ne connaîtront rien de la tradition de leur père et seront plus proches de leur mère.

Ainsi, la méthode utilisée pour véhiculer toutes nos coutumes et pratiques, c'est la communication orale avec comme courroie de transmission principale, la femme. Celle-ci a le devoir d'éduquer ses enfants en forgeant en eux le comportement dicté par la coutume selon le sexe, que ce soit aux champs ou au feu de la cuisine. Cette coutume n'enseignait que les devoirs, les droits n'existant pas pour la femme.

Aujourd'hui, nous invitons la femme à user de cette même méthode de la communication orale pour :

- combattre les coutumes et pratiques rétrogrades, basées sur la discrimination entre les sexes. Qu'elle fasse des causeries éduca-

tives dans sa famille d'abord, ensuite dans les autres milieux qu'elle fréquente : moziki, mutualité, groupes de prière, etc.

- créer des salons juridiques dans les quartiers, où les femmes auront l'occasion de discuter des problèmes de droit et se protéger entre elles contre les abus de tout genre : mauvais traitements, violence en famille, tracasseries policières, etc.
- faire pression sur les noyaux des C.E.B. pour que les programmes des réunions portent régulièrement sur les coutumes et les pratiques où les femmes sont impliquées. Des schémas de réflexion et de discussion doivent être élaborés et utilisés sur la dot, le veuvage, les relations entre les sexes. Certains programmes excellents existent d'ailleurs déjà. Il appartient aux femmes de faire en sorte qu'on les utilise.
- analyser lucidement sa participation à la direction des groupes dans la société et dans l'Église, discuter la place qui lui est faite. Une femme doit savoir les orientations que prend le groupe dont elle fait partie et ne pas tout subir sans réaction. Elle ne peut pas se contenter de suivre les orientations que donnent les hommes.

2. *Stratégies spirituelles*

La Parole de Dieu qui a pour première mission la libération de l'humanité ne peut en aucun cas constituer un obstacle pour la femme. Si dans la coutume, c'est la femme elle-même qui a été le grand instrument pour le maintien de sa consoeur dans l'assujettissement, par contre, dans les groupes religieux c'est l'homme qui se croit le seul mandaté par Dieu pour exercer l'autorité. C'est lui qui pense, explique et dicte à la femme le comportement qu'elle doit avoir.

C'est pourquoi notre stratégie ici est de suivre celui qui a été le véritable Libérateur de la femme, Jésus-Christ. La femme croyante, libérée par le Christ, devra :

- interpellé la conscience des hommes comme l'a fait Jésus dans l'affaire de la femme condamnée, seule, pour adultère.
- donner une place de choix à sa formation spirituelle pour qu'elle arrive à bien comprendre la Parole de Dieu. Elle doit faire valoir dans sa paroisse le texte de Luc 10, 42 : la "meilleure part" donnée par Jésus à Marie, qui s'instruit à ses pieds, la situe en parfaite

égalité avec les hommes qui ne sont plus les seuls à pouvoir être ses disciples.

- retrouver sa place de première messagère de la Bonne Nouvelle du salut (Jn 4, 28-30) et de la résurrection de Jésus (Jn 20, 1-2 et 18). Pour cela, les mamans catéchistes doivent expliquer aux enfants le sens des coutumes et dénoncer les injustices et le mépris de la femme qui s'y manifestent. Le catéchisme doit devenir un lieu où les enfants apprennent à respecter la femme et à réagir contre les coutumes avilissantes dont ils sont les témoins.
- faire des réunions de prière, tellement fréquentées par les femmes, des lieux d'intercession et de louange à propos de leur rôle social. La prière chrétienne doit être " engagée " et devenir un lieu de conscientisation au projet de Dieu.
- demander que les cours bibliques abordent très soigneusement les problèmes des coutumes à propos des femmes et de leurs droits. Les groupes féminins doivent faire pression pour que les programmes soient revus en ce sens. L'Ancien et le Nouveau Testament donnent des figures féminines merveilleuses qu'il faut souvent contempler.

3. Stratégies au plan de l'éducation

Sur le plan de l'éducation, nous avons constaté qu'il n'y a aucun programme qui prévoit la diffusion des matières juridiques. La méthode utilisée pour le maintien de la femme dans l'ignorance de ses droits est de rendre le langage du droit inaccessible au commun des mortels afin que son interprétation ne relève que des seuls juristes.

Nous allons marcher à contre-courant de ce système en démystifiant le droit par :

- l'encouragement à l'instruction de la femme, gage de l'épanouissement de la société. Cela à travers diverses journées de conscientisation sur les droits de la personne humaine, quel que soit son sexe.
- la révision des programmes d'alphabétisation fonctionnelle en y insérant des cours d'éducation civique.

- la vulgarisation dans les langues locales de tous les textes de lois, spécialement ceux qui concernent les femmes, la famille et l'enfant, tant les textes internationaux que les textes nationaux.
- la publication de plus de textes dans les langues locales sur les problèmes qui concernent les femmes. Des bandes dessinées seront les bienvenues. Les artistes féminines doivent se mettre au travail.

4. *Stratégies socio-économiques*

La surexploitation de la femme empêche qu'elle puisse se valoriser dans divers domaines de la vie. Elle doit donc :

- lutter pour un développement harmonieux et intégral qui implique la participation de tous les membres de la famille à la vie familiale afin d'alléger les tâches de " la femme aux six bras ". Ainsi la maman pourra disposer aussi d'un temps de loisir pour sa formation. Elle doit briser le mythe de la séparation des tâches entre garçons et filles dès le bas âge.
- chercher son information dans la lecture. Il faut que les coûts des publications soient calculés de façon à ce qu'elles soient accessibles, ou bien encore, il faut inventer des systèmes nouveaux d'information, adaptés aux situations africaines actuelles.

5. *Stratégies politiques*

Nous avons constaté que la loi est une chasse gardée du législateur et que les femmes sont exclues des lieux où elle est conçue et interprétée. Les femmes doivent donc :

- exiger que les lois nouvelles soient vulgarisées et expliquées à la population aussitôt après leur promulgation. Les médias officiels doivent être mis à contribution pour réaliser cette information de manière adaptée et selon une bonne pédagogie, en toute objectivité et sans parti-pris. Les associations et groupes divers de la base sont aussi responsables que cette information se fasse ou ne se fasse pas.
- exiger qu'à tous les niveaux de prises de décision se trouvent des femmes à au moins 30 % des membres. Cela doit se faire tant au gouvernement que dans les partis politiques, l'administration et

toutes les structures de la société civile. Pour cela, il est important que les femmes soient attentives à faire des votes responsables, pour des candidats valables, bien décidés à favoriser la promotion féminine.

- créer des groupes de pression de femmes parlementaires, juristes ou autres qui mèneront les études nécessaires pour préparer la révision des lois mal faites ou ambiguës, en contradiction avec les Conventions internationales et qui violent des droits de la femme. Il faut, par exemple, supprimer l'incapacité juridique des femmes qui, en principe, a été levée déjà par l'ONU dans les " Stratégies " de Nairobi en 1985. De même pour le mariage des filles mineures de 15 ans que le Code de la Famille autorise contre l'article 24 de la Déclaration Universelle des Droits Humains. Ces groupes féminins veilleront à ce que les lois revues soient vraiment appliquées.
- encourager les O.N.G. dirigées par des femmes et qui luttent pour l'amélioration des conditions de la vie féminine par l'apprentissage des technologies appropriées et la défense des droits des femmes dans tous les domaines.
- intervenir énergiquement pour que toutes les O.N.G. féminines, conscientes de l'ampleur de la lutte qu'il faut mener, restent solidaires entre elles et s'efforcent de dépasser les querelles de leadership afin d'être plus efficaces dans leur action.
- combattre les anti-valeurs qui font des femmes des figurantes dans les milieux politiques et professionnels. La meilleure stratégie pour cela est de fournir un travail efficace et de bonne qualité. Les femmes doivent affirmer leur valeur par le bon rendement qu'elles ont dans toutes les fonctions qui leur sont confiées. Plus que les paroles et les revendications verbales, ce qui imposera le respect c'est leur compétence et leur efficacité. Ces femmes qui ont six bras pour assurer la survie de leur famille doivent aussi les employer pour l'amélioration de leur situation sociale et la défense de leur égalité en tous les domaines de la vie.

Le Synode pour l'Afrique (1994) a vu s'exprimer une position très claire qui devint la proposition 48 votée par l'assemblée et soumise au pape le 6 mai :

Le Synode apprécie la contribution indispensable que les femmes africaines apportent à la famille, à l'Église, à la société. Dans beaucoup de sociétés africaines, et quelquefois aussi dans l'Église, des coutumes et des pratiques privent les femmes de leurs droits et du respect qui leur est dû. Le Synode déplore cet état de fait. Il est important d'inclure les femmes, à leurs niveaux, dans le processus de décision à l'intérieur de l'Église. *Que l'Église établisse des ministères pour les femmes et intensifie ses efforts pour favoriser leur formation.* Chaque conférence épiscopale doit défendre les droits des femmes, spécialement dans les cas de veuvage, dans l'attribution de la dot, au cours de la grossesse et de l'accouchement, dans les cas de mères célibataires, pour tout ce qui concerne la justice dans le mariage et un salaire convenable pour le travail des femmes. Elle doit également veiller à leur soutien spirituel. Le rôle et la place des femmes dans l'Église et la société devront faire l'objet d'une étude ultérieure de la part des commissions à établir pour informer les diverses conférences épiscopales. Là où c'est possible, ces commissions devront travailler en collaboration avec les instances gouvernementales.

Conclusion

La connaissance de ses droits rendra la femme plus responsable et plus à même d'accomplir ses devoirs dans la société. Un adage dit : " une femme avertie en vaut quatre ". La femme qui connaît ses droits et qui en jouit pleinement constitue une garantie de bonheur et une protection pour sa famille et par conséquent pour le pays tout entier.

Elle pourra mieux éduquer ces enfants qui sont l'avenir de la nation. Elle fera que nous puissions espérer pour les temps à venir vivre dans un État où le droit est respecté et où, en conséquence, il fait bon vivre.

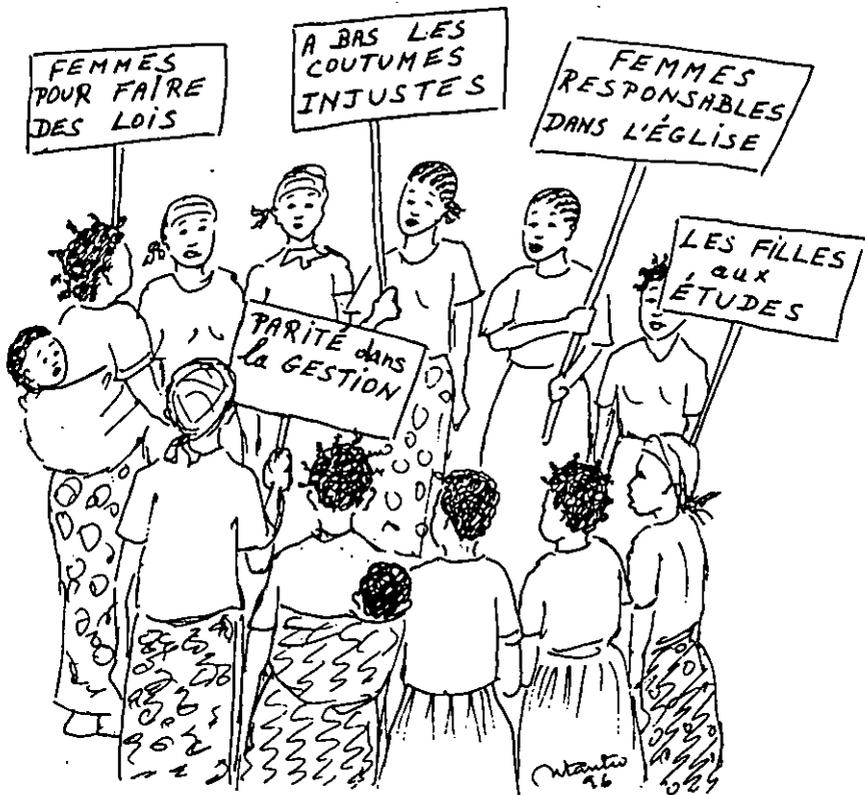
Il est bon de souligner ici les efforts déployés par les Femmes Chrétiennes pour la Démocratie et le Développement, à travers un vaste programme dénommé SADIF (Service d'Appui et de Défense des Intérêts de la Femme). Ce programme vise la concrétisation des stratégies de combat énumérées ici et l'ouverture de " cliniques " juridiques à travers le pays.

Ces " cliniques " permettront aux femmes d'avoir des bureaux-conseils où elles pourront recevoir les informations juridiques nécessaires pour l'exercice et la jouissance de leurs droits. Si les femmes sont vraiment conscientes qu'elles s'ignorent elles-mêmes et que ce sont les hommes qui profitent de cette ignorance, elles n'attendent plus que ce soit l'homme qui brise la carapace de l'ignorance à leur place. Elles-mêmes seront les artisans de leur libération. Mais si elles restent isolées, la lutte sera trop ardue. Toutes doivent être solidaires dans le combat afin de rendre certaine la victoire.

Sur le plan international, de grands progrès sont déjà réalisés. La preuve en est la IV^e Conférence Mondiale sur la Femme qui s'est tenue à Beijing, en Chine, du 30 août au 15 septembre 1995, et qui avait pour thème : Paix, Justice et Développement.

Tous les grands problèmes qui touchent les femmes du monde entier y ont été abordés. Citons, par exemple, la pauvreté qui pèse de plus en plus sur les femmes, l'inégalité pour l'accès à l'éducation,

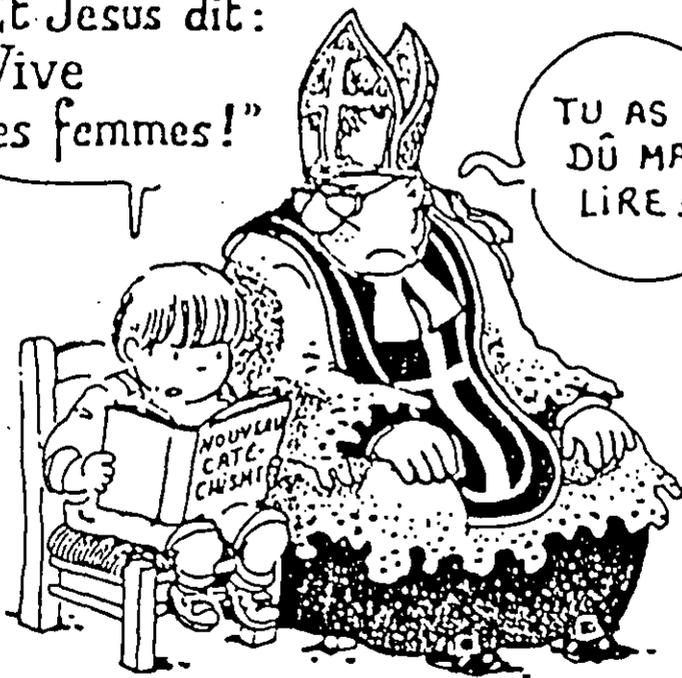
l'inégalité dans l'accès et la participation des femmes à la définition des structures et politiques économiques, l'inégalité entre hommes et femmes dans le partage du pouvoir et de la prise de décision à tous les niveaux. Nous savons maintenant qu'il n'est plus possible de revenir en arrière. Une page de l'histoire humaine est tournée, partout les femmes se lèvent et marchent. Cette avancée féminine nourrit notre espérance qu'enfin un jour nos sociétés seront mieux gouvernées.



— quelles conclusions tirez-vous de ces textes quant à l'attitude que les disciples de Jésus doivent adopter à la suite de leur Maître ?

Sans doute se... très utile d'organiser un cours biblique pour étudier systé... ces textes. Nos lectrices n'en prendraient-elles pas l'i... ?

Et Jésus dit :
"Vive
les femmes!"



ANNEXE 2

Thèmes de réflexion en petits groupes

1. Les stratégies de développement échouent chez nous dans beaucoup de cas. La population s'enfoncé dans la misère.

Question : Ne serait-ce pas lié à la volonté des hommes d'être les seuls maîtres et à leur refus de prendre en compte l'expérience, le savoir-faire, l'intelligence pratique des femmes ? Donnez des exemples.

2. Les femmes africaines se sont vu retirer des tâches qu'elles accomplissaient depuis toujours, par exemple les soins de santé primaire et la production vivrière. La gestion de ces domaines de la vie a été confiée à des soit-disant experts, le plus souvent des hommes. En pratique cependant, les femmes ont continué à faire presque tout, mais leur contribution fut dévalorisée. Exemple : Ce sont les femmes qui produisent dans les champs ce qu'il faut pour nourrir la population. Mais la grande majorité des élèves des écoles d'agriculture sont des hommes. Les hommes étudient donc pour améliorer les techniques dans un secteur où se sont les femmes qui travaillent le plus !

Question : Quelles sont les capacités des femmes qu'il faut revaloriser pour sortir nos sociétés de l'impasse où elles se trouvent ? Il y a un savoir, un savoir-faire, une compétence, une manière d'approcher les problèmes qui sont typiques des femmes. Lesquels faut-il mettre en valeur ?

On loue les femmes parce qu'elles portent le plus lourd fardeau pour la survie de la population. C'est vrai. Mais n'est-ce pas là une forme intolérable d'oppression ? On écrase les femmes, les empêchant de s'épanouir et ainsi de se situer efficacement au niveau des prises de décision dans les problèmes sociaux et politiques. La femme n'est-elle pas chez nous une exécutante asservie ? Que font donc les hommes ? Et cette foule de grands jeunes oisifs ?

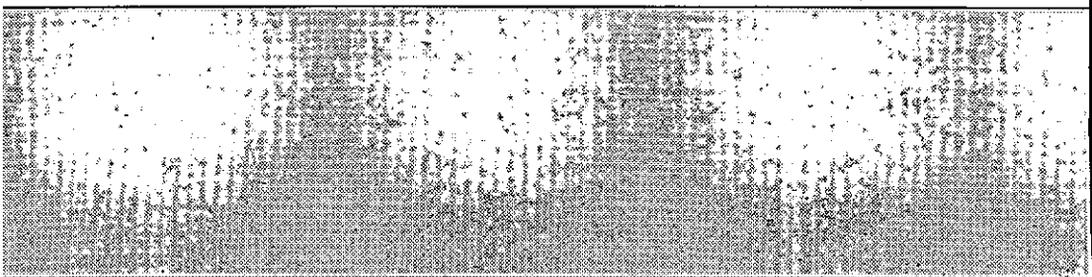
3. Que ferons-nous pour développer le dialogue entre femmes sur nos problèmes de société ?

partager mieux les expériences féminines de gestion, les analyser et en retirer des principes pour diriger la société ?

Title: Right and Empowerment of
Author(s): Anne Marie MPUNGU ^{women}
Place of Pub.: Kinshasa, DRC
Publisher: L'Epiphanie
Year: 1996 Language: French
Country/Topics: DRC / women's rights
Description: booklet explaining why
women are neglected according
to traditional, religious, educa-
tional... habits and what can be
changed.

Cette brochure vous est offerte par
l'Agence des Etats-Unis pour
le Développement

USAID



Collection : ENGAGEMENT SOCIAL

1. José Mpundu, **Démocratie**
 2. José Mpundu, **Partis politiques**
 3. Marcel Mestdagh, **Élections**
 4. Jos Das, **Syndicats**
 5. José Mpundu, **Non-violence évangélique**
 6. Denis Kialuta, **L'engagement politique du chrétien**
 7. Jean-Baptiste Malenge, **Liberté d'expression**
 8. Martin Valmaseda, **Se libérer des manipulations**
 9. Flory Kayembe, **Armée et Démocratie**
 10. A.-M. Mpundu, **Droits et Promotion de la Femme**
- 